



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur la RD936 Route de Bardos et RD n°21 Route
d'Hasparren en agglomération**
N° A129-2025

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
Vu l'arrêté A128-2025 portant sur les limites de l'agglomération,

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur les RD 936 route de Bardos et RD n°21 Route d'Hasparren, du **jeudi 16 octobre 2025 jusqu'au vendredi 24 octobre 2025**, pour des travaux de création d'un passage surélevé, travaux réalisés par la société DUBOS TP.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux de création d'un passage surélevé sont prévus sur la RD 936 route de Bardos et la RD n°21 Route d'Hasparren, en agglomération, du jeudi 16 octobre 2025 jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 inclus (voir plans ci-joint de l'emprise des travaux).

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par feux tricolores.

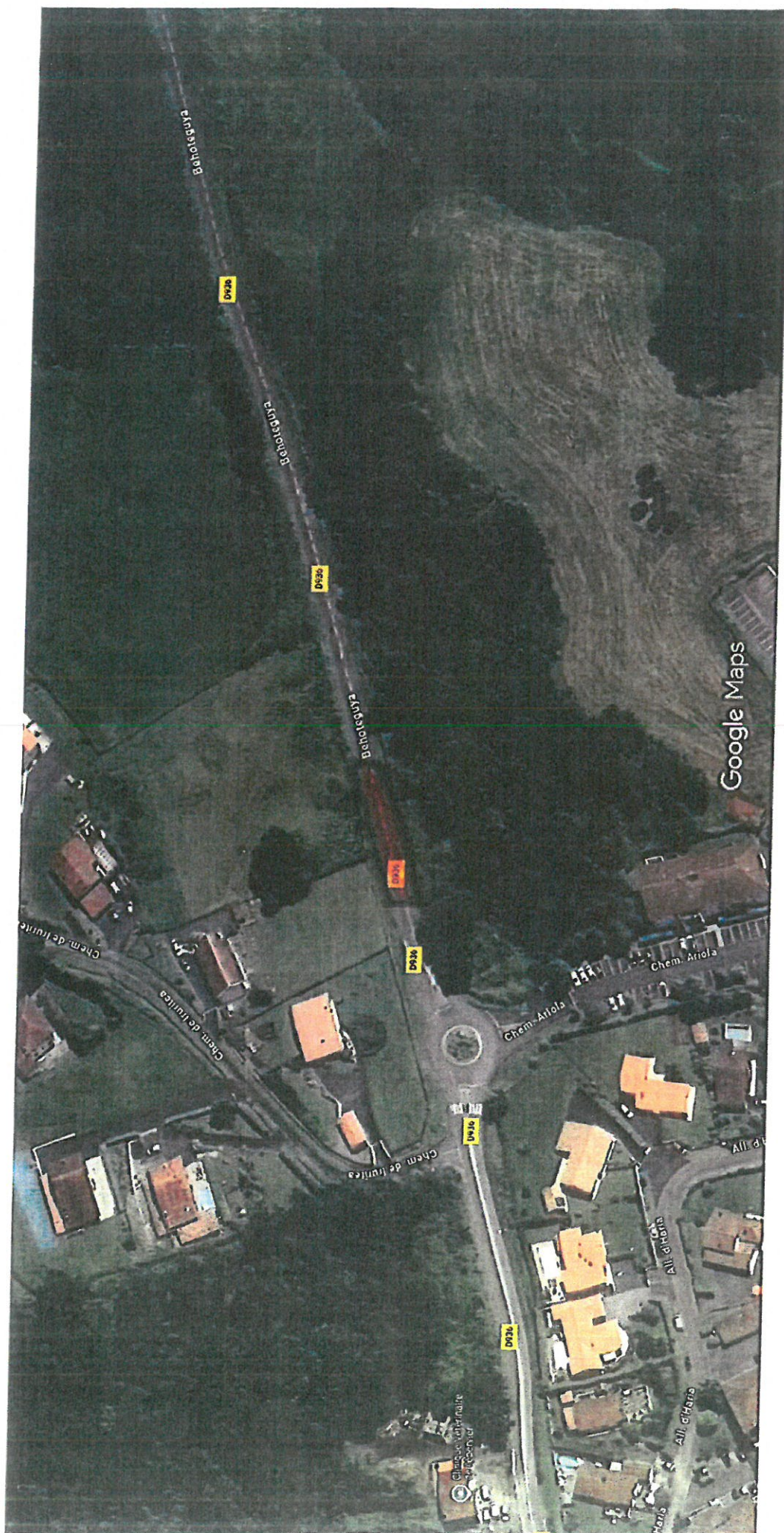
ARTICLE 2 : L'entreprise DUBOS TP, représentée par M. ETCHANDY Peyo, 6 avenue Marcel Dassault 64600 ANGLET, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

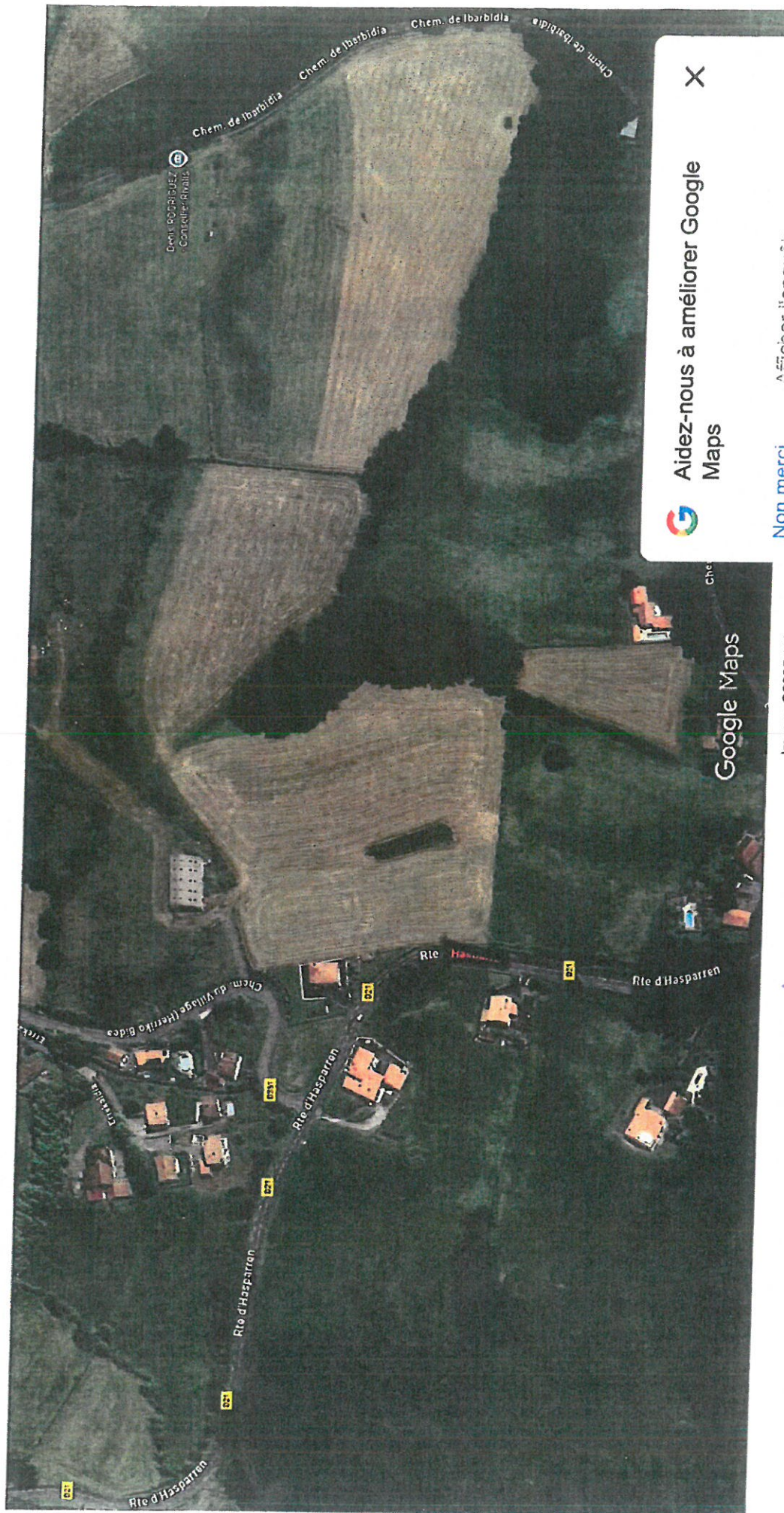
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société DUBOS TP d'Anglet,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 10 octobre 2025
Le Maire,
Pascal JOCOU





 *enquête terrain*



surprise
knowant.